

Démarche de soutien pour l'élaboration d'un code de vie éducatif



Le
code
de
vie
éducatif



UN RÉFÉRENTIEL ÉDUCATIF

*...un facilitateur du « vivre ensemble »
...une responsabilité éducative
pour veiller au maintien
d'un milieu sain et sécuritaire*



Service des ressources éducatives
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

En accord avec la mission de l'école québécoise, instruire, socialiser, qualifier, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) préconise une vision éducative et préventive de l'intervention axée sur la réussite des élèves dans un climat sain et sécuritaire.

Les études sont nombreuses à démontrer que pour être un bon apprenant, les élèves doivent se sentir en sécurité. Dès lors, un climat scolaire sain et sécuritaire s'avère une pièce maîtresse pour la réussite des élèves (Beaumont, C., Poulin, R., Blaya, C., Frenette, E., 2015)¹.

En 2012, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) en lien avec les règles de conduite (code de vie) et le plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art. 76 et 75,1).²

Les règles de conduite doivent notamment prévoir :

- 1° Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;
- 2° Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire;
- 3° Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit notamment prévoir :

- Un **portrait** de situation au regard des manifestations de violence et d'intimidation;
- Des **mesures de prévention**;
- Des mesures pour favoriser la **collaboration avec les parents**;
- Un **protocole d'intervention** clair et connu de tous, qui prévoit les actions à prendre lorsqu'un acte est constaté.

¹ Beaumont, C., Poulin, R., Blaya, C., Frenette, E. *Le climat scolaire : un point central pour expliquer la victimisation et la réussite scolaire*. Revue canadienne de l'éducation. 2015.

² Loi sur l'instruction publique. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>

Depuis l'adoption de sa politique contre la violence en 2003, les écoles de la CSMB avaient développé l'habitude de faire un portrait au regard de la violence. Ces informations avaient mené à la mise en place de plusieurs actions, notamment le développement de la trousse *L'intimidation à notre école, On n'en veut pas, qu'on se le dise!*, la création de la trousse *Gang de choix* et de la formation en lien avec la cour d'école. C'est cependant suite aux portraits de situation révélés par le questionnaire *Sécurité à l'école : violence et intimidation* (SÉVI), réalisés de manière plus intensive à partir de 2012 auprès des élèves du primaire et du secondaire que les éléments suivants ont été priorisés :

- L'encadrement des élèves (code de vie éducatif, intervention préventive et éducative en lien en situation complexe, intervention adéquate en situation d'urgence ou de crise);
- L'intervention des adultes témoins de violence;
- La surveillance active et bienveillante;
- La cour d'école comme lieu important de socialisation.

Les éléments suivants ont donc été déployés auprès des milieux :

- Formation *Bien planifier sa cour d'école pour offrir un environnement sécuritaire et favoriser un mode de vie physiquement actif ou des relations harmonieuses* (2010).
- Formation *Intervention 100 % : Comment intervenir lorsque vous êtes témoins de violence (4R)* (2012).
- *Ateliers de soutien pour l'élaboration d'un code de vie éducatif* (2013).
- *Référentiel d'accompagnement : Vivre ensemble en français* (2015).
- *Vidéo et outils de formation sur la surveillance active et bienveillante* (2016).
- *Référentiel pour les mesures d'encadrement à l'école : Assurer une intervention préventive et éducative en situation complexe et une intervention adéquate en situation d'urgence ou de crise* (2016).
- *Formation sur la présence policière dans les établissements d'enseignement* (2017).
- *Outils d'accompagnement pour la gestion de classe* (2017).
- *Le Guide Prévention des toxicomanies* (2018).



Schéma de la démarche code de vie, CSMB.

Il importe que les mesures préventives comportent des interventions universelles (qui répondent au besoin de la majorité des élèves), des interventions ciblées (qui visent un groupe restreint d'élèves) et des interventions intensives et individualisées (modèle de *Réponse à l'intervention* (RAI), dans MEEESR, 2015)³. À titre de facilitateur du vivre-ensemble d'une école, le code de vie éducatif s'inscrit dans la foulée des actions de prévention universelles.

Le cadre de référence pour les élèves en difficulté de comportement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015)³ vient également nous donner des balises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un code de vie éducatif.

Le code de vie est un référentiel qui favorise une compréhension commune de l'encadrement des élèves et facilite la cohérence au sein d'une équipe-école. Dans la démarche d'élaboration d'un code de vie éducatif, des règles claires et des comportements attendus sont développés en s'appuyant sur des valeurs communes à tous (membres du personnel de l'école, parents et élèves). Le code de vie est ensuite diffusé auprès des élèves, des membres du personnel, des parents et des partenaires. Pour éviter de laisser place à l'interprétation, les comportements attendus sont enseignés dans un contexte réel. Les membres du personnel interviennent de façon éducative et bienveillante en s'appuyant sur le code de vie de l'école.

Toutes les démarches entreprises pour l'élaboration d'un code de vie éducatif visent à mettre en place un milieu sain et sécuritaire pour les élèves. Ainsi, les enfants apprennent et socialisent dans un contexte favorable aux apprentissages et à leur épanouissement.

³ Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015). Cadre de référence et guide à l'intention du milieu scolaire. L'intervention auprès des élèves ayant des difficultés de comportement.

Le tableau qui suit résume le contenu des ateliers de soutien proposé aux équipes-écoles pour l'élaboration d'un code de vie éducatif.

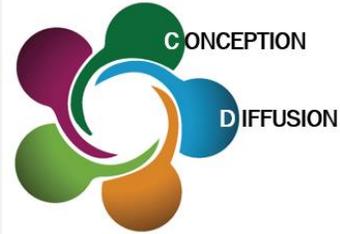
An 1, jour 1 (automne)	Titre de l'atelier : Démarche d'élaboration d'un code de vie éducatif
<p>Objectifs :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Poser un regard critique sur son code de vie actuel et dégager des constats. - Contextualiser la démarche de révision des règles de vie en fonction de nos encadrements légaux. - Connaître les étapes d'élaboration d'un code de vie éducatif. - Connaître les fondements et les composantes d'un code de vie éducatif. - Sensibiliser les équipes de travail en lien avec le thème de la mobilisation. - Réfléchir sur les valeurs de l'équipe-école au regard de la mission éducative. - Organiser les travaux pour l'année en cours.
<p>Ordre du jour :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs et déroulement des ateliers; 2. Encadrements légaux : <ul style="list-style-type: none"> *Arrimage avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre de référence et guide à l'intention du milieu scolaire. L'intervention auprès des élèves ayant des difficultés de comportement³, - Les éléments de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont reliés aux règles de conduite (code de vie), - Les éléments de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont reliés au plan de lutte des écoles contre l'intimidation et la violence; 3. Activité « Bonnes pratiques/code de vie »; 4. Présentation de la démarche d'élaboration du code de vie éducatif; 5. Information sur les leviers de la mobilisation; 6. Fondements du code de vie éducatif; 7. Composantes d'un code de vie éducatif; 8. Activité pour amorcer le développement d'une vision commune autour des valeurs;

	<p>9. Séance de travail assistée : planifier le travail pour la consultation sur les valeurs auprès des :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ membres de l'équipe-école, ▪ élèves, ▪ parents; <p>10. Organisation du travail à poursuivre à l'école;</p> <p>11. Retour en groupe et évaluation de la rencontre.</p>
<p><u>Outils :</u></p>	<p>Affiche schématisant la démarche d'élaboration d'un code de vie éducatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation PowerPoint clé en main pour faire connaître la démarche aux membres de l'équipe-école qui ne font pas partie du comité. ✓ Outils <i>Bonnes pratiques/code de vie</i>. ✓ Tableau résumant tous les encadrements légaux liés au code de vie. ✓ Questionnaire sur les valeurs. ✓ Échéancier des travaux à venir. ✓ Lectures complémentaires sur la mobilisation. ✓ Accès aux outils dans le portail de la CSMB.

An 1, jour 2
(hiver)

Titre de l'atelier : Conception et diffusion d'un code de vie éducatif

Objectifs :



- Sensibiliser par rapport à l'importance des valeurs et des règles en lien avec l'établissement d'un climat sain.
- Informer sur les éléments que devrait contenir un code de vie.
- Élaborer les règles, les comportements attendus et leurs raisons d'être en s'appuyant sur les valeurs de l'école.
- Développer une banque de mesures de soutien et d'encadrement pour les situations où les élèves n'adoptent pas les comportements attendus.
- Planifier les prochaines étapes de la démarche jusqu'au prochain atelier.

Ordre du jour :

1. Retour sur la démarche d'élaboration du code de vie et retour sur les *Bonnes pratiques*;
2. Retour sur les valeurs choisies (activité);
3. Réflexion sur les valeurs et les comportements attendus par les membres du personnel (activité de l'armoire);
4. Élaboration des règles, des comportements attendus, des raisons d'être :
 - *Arrimage avec :
 - Le référentiel d'accompagnement : Vivre ensemble en français,
 - Le référentiel pour les mesures d'encadrement à l'école : Assurer une intervention préventive et éducative en situation complexe et une intervention adéquate en situation d'urgence ou de crise,
 - Politique de la CSMB sur les saines habitudes de vie,
 - Le guide Prévention des toxicomanies,
 - *La Formation sur la présence policière dans les établissements d'enseignement*;
5. Développer une banque de mesures de soutien et d'encadrement pour les situations où les élèves n'adoptent pas les comportements attendus;
6. Séance de travail assistée;
7. Organisation du travail à poursuivre à l'école (planifier le travail pour la consultation sur la conception du code de vie);
8. Retour en groupe et évaluation de la rencontre.

Outils :

- ✓ Armoire des valeurs.
- ✓ Présentation PowerPoint clé en main pour faire connaître la démarche d'élaboration des règles aux membres de l'équipe-école qui ne font pas partie du comité.
- ✓ Document de soutien développé à la CSMB incluant :
 - Tableau pour rédiger les règles, les comportements attendus et les raisons d'être.
 - Banque de règles, de comportements attendus, de raisons d'être.
 - Banque de mesures de soutien et d'encadrement.
 - Banque de conséquences éducatives et graduées.
 - Banque de gestes de réparations.
 - Banque de privilèges.
 - Banque d'activités diverses pour informer :
 - les membres de l'équipe-école;
 - les élèves;
 - les parents;
 - les partenaires de la communauté.
- ✓ Exemples de plusieurs écoles autant pour le contenu que pour la présentation visuelle du code de vie.
- ✓ Remise d'un échéancier des travaux à venir.
- ✓ Accès aux outils dans le portail de la CSMB.

Objectifs :



- convenir des modalités de diffusion du code de vie.
- Faire une classification des comportements.
- Développer des balises pour préciser les rôles des différents intervenants.
- Discuter des balises qui encadrent l'utilisation du retrait.
- Réfléchir à la consignation/communication des manquements.
- Faire connaître la façon d'enseigner les comportements attendus en s'appuyant sur les principes de l'enseignement explicite.
- Construire des plans de leçons pour enseigner les comportements attendus dans différents contextes (corridor, cour d'école, service de garde, autobus, gymnase, cafétéria, etc.).
- convenir d'un calendrier pour planifier l'enseignement des comportements attendus.

Ordre du jour :

1. Objectifs et ordre du jour;
2. Révision du contenu du dernier atelier;
3. Retour sur la mobilisation;
4. Activité de tempête d'idées sur les moyens de diffuser le code de vie;
5. Exercice sur la classification des comportements;
6. Exercice sur les interventions préventives et curatives :
 - *Arrimage avec :
 - Le référentiel pour les mesures d'encadrement à l'école : Assurer une intervention préventive et éducative en situation complexe et une intervention adéquate en situation d'urgence ou de crise,
 - *Outils d'accompagnement pour la gestion de classe (2017)*;
7. Exercice sur les rôles des différents intervenants;
8. Discussion sur les balises qui encadrent l'utilisation du retrait;
9. Remplir les différentes sections du document de soutien;
10. Élaboration des plans de leçon pour enseigner les comportements attendus du code de vie :
 - *Arrimage avec les programmes de prévention déjà implantés qui enseignent les habiletés de résolution de conflits (*Vers le pacifique, L'intimidation à notre école, On n'en veut pas, qu'on se le dise!, Gang de choix*);
11. Séance de travail assistée;
12. Organisation du travail à poursuivre à l'école (planifier la consultation sur l'enseignement des comportements et les autres contenus développés durant l'atelier);
13. Retour en groupe et évaluation de la rencontre.

Outils :

- ✓ Banque d'activités diverses pour permettre la diffusion et l'appropriation du code de vie par :
 - les membres de l'équipe-école;
 - les élèves;
 - les parents.
- ✓ Matériel pour faire l'activité du tangram avec l'équipe-école.
- ✓ Présentation PowerPoint pour faire connaître la démarche d'enseignement des comportements attendus aux membres de l'équipe-école qui ne font pas partie du comité.
- ✓ Modéliser aux participants l'enseignement des comportements attendus à l'aide de plusieurs capsules vidéo.
- ✓ Modèles de plans de leçon (traditionnel, PowerPoint ou sous forme de vidéos). Partage des exemples des autres écoles.
- ✓ Répertoire de capsules vidéo démontrant des adultes qui enseignent les comportements attendus.
- ✓ Propositions de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) qui permettent d'enseigner les comportements attendus et de faire des liens avec le Programme de formation de l'école québécoise.
- ✓ Proposition de l'outil « *Socialiser* » sur l'enseignement des comportements attendus développés par la Commission scolaire de Montréal (CSDM).
- ✓ Propositions d'une bibliographie de livres qui permettent d'enseigner les comportements attendus.
- ✓ Calendrier de planification.
- ✓ Exercice de classification des comportements (avec pastilles de couleurs).
- ✓ Exercice des interventions préventives et curatives.
- ✓ Document d'application du code de vie.
- ✓ Accès aux outils dans le portail de la CSMB.

Objectifs :



- Amener l'école à se situer dans la démarche d'élaboration du code de vie éducatif (conception, diffusion, éducation, application, évaluation).
- Faire une régulation des actions réalisées jusqu'à présent.
- Permettre aux équipes de profiter de l'expérience des autres écoles.
- Distinguer les différents systèmes (renforcement, émulation, communication, consignation).
- Distinguer les différents référentiels/protocoles qui balisent nos interventions.
- Proposer une technique pour renforcer la cohérence dans l'application des règles entre les membres d'une équipe-école (technique CODE).
- Reconnaître l'importance de faire en sorte que le code de vie fasse l'objet d'une régulation continue.

Ordre du jour :

1. Retour sur la démarche et partage avec les autres écoles ;
2. Activité de régulation (languettes);
3. Distinction des différents systèmes :
 - Système de renforcement ou de récompense,
 - Système d'émulation,
 - Système de communication,
 - Système de consignation des écarts de conduite,
 - Système d'évaluation,
4. Réflexion sur la posture éducative (activité);
5. Exercice sur les référentiels (activité);
6. Présentation de la technique CODE pour favoriser la cohérence dans les interventions. Animation autour de mises en situation à faire avec les équipes-écoles;
7. Organisation du travail à poursuivre à l'école;
8. Retour en groupe et évaluation de la rencontre.

Outils :

- ✓ Matériel pour animer :
 - la technique CODE avec l'équipe-école (affiche grand format, exercice, PowerPoint, PowerPoint audio);
 - la réflexion sur la posture éducative;
 - la réflexion sur les systèmes de renforcement.
- ✓ Trousse *Intervention 100 %* pour former les membres du personnel à l'intervention de l'adulte-témoin.
- ✓ Trousse *Ma cour un monde de plaisir : volet encadrement*.
- ✓ Accès aux outils dans le portail de la CSMB.

Objectifs :



- Faire une régulation de la mise en œuvre de votre code de vie actuel.
- Dégager des constats prioritaires à bonifier ou à développer.
- Approfondir certaines composantes du code de vie, selon les constats.
- Organiser les travaux pour l'année en cours.
- Présenter des moyens pour faire le point quant à l'état actuel de la surveillance.
- Outiller les comités dans la rédaction, la bonification et la mise en œuvre du plan de surveillance stratégique.
- Fournir un outil de sensibilisation sur la surveillance active et bienveillante destiné à l'ensemble de l'équipe-école.

Ordre du jour :

1. Objectifs et déroulement de l'atelier;
2. Activité brise-glace (activité des *post-it*);
3. Retour sur la conception;
4. Retour sur la diffusion;
5. Retour sur l'éducation;
6. Retour sur l'application;
7. Retour sur l'évaluation (liens avec leur portrait de situation sur la violence);
8. Propositions de conditions gagnantes à mettre en place afin de favoriser une régulation continue des actions:
 - le comité se rencontre sur une base régulière,
 - le thème du code de vie apparaît comme un point statutaire à chaque assemblée du personnel enseignant et du personnel du service de garde de surveillance des dîneurs,
 - la direction fait des liens avec l'équipe multidisciplinaire et le comité du plan de lutte,
 - on identifie les élèves qui ont des besoins spécifiques et on détermine le soutien qui devra leur être apporté;
9. Présentation de la démarche pour bonifier la surveillance active et bienveillante :
 - Portrait et analyse de la surveillance,
 - Prioriser et planifier les actions,
 - Développer ou bonifier les référentiels (plan de surveillance stratégique),
 - Déterminer les mesures de prévention universelles à mettre en place ou à bonifier;
10. Séance de travail assistée;
11. Retour en groupe et évaluation de la rencontre.

Outils :

- ✓ Tous les outils présentés dans les ateliers précédents sont réactivés.
- ✓ Outils pour accompagner les milieux en lien avec la surveillance active et bienveillante :
 - vidéo qui modélise les principes d'une surveillance active et bienveillante;
 - fiches d'observation sur le terrain;
 - sondage en ligne sur la perception des membres du personnel en lien avec la surveillance;
 - modèles de plan de surveillance stratégique (primaire et secondaire);
 - affiche sur la surveillance active et bienveillante;
 - présentation PowerPoint sur la surveillance active et bienveillante.
- ✓ Les écoles sont informées des mesures de soutien possibles :
 - Intensification du soutien aux écoles dans le besoin (les conseillers pédagogiques (CP) accompagnent individuellement ces écoles).
 - Réinvestissement et soutien par les psychoéducateurs du service-conseil EDA.
 - Réinvestissement au service de garde et surveillance des dîneurs lors des formations données par les conseillères pédagogiques.
 - Soutien personnalisé aux milieux spécialisés.
- ✓ Accès aux outils dans le portail de la CSMB.

Toutes les équipes ayant complété les cinq ateliers précédents peuvent participer aux ateliers de régulation proposés annuellement sur une base volontaire.

<u>An 3 et années suivantes</u>		<u>Titre de l'atelier : Régulation continue du code de vie éducatif</u>	
<u>Objectifs :</u>			
<u>Ordre du jour :</u>		<ul style="list-style-type: none"> - Faire une régulation de la mise en œuvre de votre code de vie actuel. - S'inspirer des pratiques gagnantes des autres milieux. - Dégager des constats prioritaires à bonifier ou à développer. - Approfondir certaines composantes du code de vie, selon les constats. - Organiser les travaux pour l'année en cours. 	
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs et déroulement de l'atelier; 2. Exercice de régulation de la démarche à l'aide de l'outil <i>Bonnes pratiques/code de vie</i> (activité de la feuille rose); 3. Retour sur la conception; 4. Retour sur la diffusion; 5. Retour sur l'éducation; 6. Retour sur l'application; 7. Retour sur l'évaluation (liens avec leur portrait de situation sur la violence); 8. Propositions de conditions gagnantes à mettre en place afin de favoriser une régulation continue des actions, par exemple : le thème du code de vie apparaît comme un point statutaire à chaque assemblée du personnel enseignants et du personnel du service de garde de surveillance des dîneurs, la direction fait des liens avec l'équipe multi et le comité du plan de lutte, on identifie les élèves qui ont des besoins spécifiques et on détermine le soutien qui devra leur être apporté; 9. Séance de travail assistée; 10. Retour en groupe et évaluation de la rencontre. 	

Outils :

- ✓ Tous les outils présentés dans les ateliers précédents sont réactivés.
- ✓ Outils de régulation de la démarche (feuille rose).
- ✓ Les écoles sont informées des mesures de soutien possibles :
 - Intensification du soutien aux écoles dans le besoin (les conseillers pédagogiques (CP) accompagnent individuellement ces écoles).
 - Réinvestissement et soutien par les psychoéducateurs du service-conseil EDA.
 - Réinvestissement au service de garde et surveillance des dîneurs lors des formations données par les conseillères pédagogiques.
 - Soutien personnalisé aux milieux spécialisés.
- ✓ Accès à tous les outils via un portail aux employés.

Démarche de soutien pour l'élaboration d'un code de vie éducatif/SRÉ

<u>Équipe de formateurs/ accompagnateurs</u>	<p>L'équipe d'accompagnement est spécialisée en prévention, en intervention et en accompagnement au regard de la promotion d'un milieu scolaire sain et sécuritaire.</p> <p>Elle possède non seulement un solide réseau d'intervenants, mais également une très bonne connaissance de la vision et des valeurs de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.</p> <p>Finalement, l'exploitation de cette expertise engendre un fort sentiment d'appartenance à l'organisation tant du point de vue des accompagnateurs que des accompagnés.</p> <p>La Commission scolaire bénéficie du soutien des services régionaux de soutien et d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les agents de soutien régionaux (ASR) au dossier climat scolaire, violence et intimidation.- Les ressources régionales pour élèves en difficulté de comportement ou souffrants de psychopathologie. <p>De plus, par le biais des services régionaux de soutien et d'expertise, les commissions scolaires francophones de Montréal ont pu bénéficier des contenus développés à la CSMB et offrir des formations adaptées à leurs besoins. Les contenus sont régulièrement bonifiés et partagés entre les commissions scolaires.</p>
<u>Agents multiplicateurs</u>	<ul style="list-style-type: none">✓ La direction d'école s'assure d'une vision et d'un langage commun au regard de l'encadrement éducatif des élèves.✓ L'équipe du Service des ressources éducatives (pour assurer un langage commun entre les gestionnaires).✓ L'équipe des psychoéducateurs (sont présents à tous les ateliers avec leur école). Des liens sont faits avec le cadre de référence des psychoéducateurs à la CSMB.✓ L'équipe des techniciens en éducation spécialisée (TES) (sont présents à tous les ateliers avec leur école). Des liens sont faits avec le cadre de référence des techniciens en éducation spécialisée à la CSMB.✓ Les psychoéducateurs du service-conseil EDA (ont reçu tout le contenu des ateliers, collaborent aux ateliers de soutien et réinvestissent le contenu lors de leur accompagnement des écoles).✓ L'équipe du service de garde et de surveillance des dîneurs reçoit régulièrement des formations par les conseillères pédagogiques. Des liens sont faits avec le programme d'attestation d'études professionnelles (AEP) en service de garde en milieu scolaire à la CSMB.

Démarche de soutien pour l'élaboration d'un code de vie éducatif/SRÉ

Contenu

- ✓ Activités d'intégration construites de toute pièce par l'équipe de formateurs-accompagnateurs de la CSMB.
- ✓ Convergence avec le plan d'engagement vers la réussite de la CSMB et les projets éducatifs des écoles.
- ✓ Appuyé par la recherche
 - [Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école](#)
 - Plan d'action pour prévenir et traiter la violence.
<http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/>
 - Cadre de référence pour les élèves en difficulté de comportement du MEESR.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/14_00479_cadre_intervention_eleves_difficultes_comportement.pdf
 - Travaux sur la chaire de recherche sécurité et violence en milieu éducatif.
<http://www.violence-ecole.ulaval.ca/>
 - Réussite éducative, santé, bien-être : agir efficacement en milieu scolaire. Synthèse de recommandations. INSPQ.
https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1065_ReussiteEducativeSanteBienEtre.pdf
 - Programme « Ma cour un monde de plaisir ».
http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/jeunes/thematiques/activite_physique_en_milieu_scolaire/activites/cour_decole.html
 - Cycle du passage à l'acte.
 - Gestion des comportements difficiles.
 - Enseignement stratégique.
 - Leviers de la mobilisation. Contenus présentés aux agents de soutien régionaux dans le dossier climat scolaire, violence et intimidation.
- ✓ En lien avec l'article 76 de la LIP concernant les précisions au regard des règles de conduite et des mesures de sécurité.
<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/projet-de-loi>

Démarche de soutien pour l'élaboration d'un code de vie éducatif/SRÉ

<u>Clientèle et conditions d'admissibilité</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Toutes les écoles (primaires, secondaires, spécialisées) et centres d'éducation aux adultes sont invités à participer à la démarche. ✓ Présence obligatoire de la direction à toutes les étapes de la démarche. Un soutien lui est offert tout au long de la démarche. ✓ Formation d'une équipe de travail représentative : direction, enseignants, professionnels non enseignants (PNE), service de garde, personnel de soutien. ✓ Accompagnement quant au déploiement à toute l'équipe-école.
<u>Coûts</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les libérations sont assumées par les écoles.
<u>Ampleur de la démarche à la CSMB</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 66 écoles (primaires et secondaires) et 3 centres d'éducation aux adultes (CEA) ont participé au moins une année à la démarche (75 % des écoles ou CEA de la CSMB).
<u>Principes de base</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Démarche développée avec la contribution des professionnels de la CS, des mandats régionaux et des autres CS francophones de Montréal. ✓ Tous les éléments de la démarche s'appuient sur des pratiques probantes. ✓ Les cinq ateliers s'échelonnent sur 2 ans et permettent une appropriation graduelle de la démarche et respectent le rythme de changement de chaque école. ✓ Nous visons l'autonomie, l'autonomisation, la responsabilisation et le développement de l'expertise locale et des pratiques collaboratives.

Document rédigé par :

Priscilla Côté, psychoéducatrice, conseillère pédagogique en prévention de la violence.

Service des ressources éducatives, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Première version : juin 2016. Mise à jour en août 2018.